



Aménagement des abords de l'école
et de la salle polyvalente

Programme voirie 2010

PROJET ASSISTANCE CONTRAT TRAVAUX

LOT 3 : Remplacement du busage existant Ø 1000 sous voie d'accès au parking

1. Acte d'engagement



Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST

INGENIEURS CIVILS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
Infrastructure - Ingénierie

Siège social:

8, rue GIRLENHIRSCH - BP 30012 - 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
Tél : 03 88 65 36 06 - 03 88 65 36 03 - Télécopieur : 03 88 67 33 52 - Groupe 3
Email : g3@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification	
A	5 Août 2010	SCHLEISS S.	Version initiale	
		Ingénieur conseil	Responsable Projet	N° Pièce
		FABRE J-M	BASTIAN D.	N° Affaire
				67 0184 07 213 3 0
				1

ACTE D'ENGAGEMENT (SOUMISSION)

Je soussigné (Nom, prénoms, profession et domicile (1) (2)

Agissant pour le compte de l'entreprise :

Inscrite au registre du commerce de :

sous le n°

, faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du devis et des cahiers des prescriptions spéciales, ainsi que de toutes les autres pièces contenues dans le dossier d'appel public à la concurrence pour les travaux :

COMMUNE DE HATTEN AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE ET DE LA SALLE POLYVALENTE PROGRAMME VOIRIE 2010

Lot 3 : Remplacement du busage existant Ø 1000 sous voie d'accès au parking

Après m'être personnellement rendu compte de la situation sur les lieux, me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et du cahier des prescriptions spéciales moyennant les prix d'application figurant au devis descriptif et estimatif.

Le montant des travaux est estimé à :

TOTAL HT	€
TVA 19,6 %	€
MONTANT TOTAL TTC	€

En toutes lettres :

Le délai d'exécution maximum est fixé à : **4 (quatre) semaines**

Date impérative d'achèvement : 15 Octobre 2010

Proposition du délai d'exécution de l'entreprise :

M'engage également à assurer à mes ouvriers et employés des allocations pour charges de famille dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur et à appliquer le contrat collectif de ma profession.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de mon entreprise que je ne tombe pas non plus qu'aucune des personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées à l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952 et du décret n° 54-82 du 22 janvier 1954 pris pour son application, sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article.

Je souhaite demander l'avance forfaitaire prévue à l'article 87 du CMP : oui non^(*)

La collectivité contractante se libérera des sommes dues par elle, en faisant donner crédit au compte ouvert au nom de l'entreprise à :

sous le n°

est accepté le présent acte d'engagement

Fait à

, le
(signature)

pour valoir marché

Le Maître d'Ouvrage :

Date :

Signature :

Note :

1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs, ils devront mettre "nous soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement".

2) Les délégués des Sociétés d'Ouvriers Français et des autres Sociétés admises, ajouteront "agissant au nom et pour le compte de la Société : en vertu des pouvoirs à moi conférés.

* Rayer la mention inutile